Dunkerque

Ville de Dunkerque
www.ville-dunkerque.fr

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Vendredi 6 août 2021

Condition d'organisation et d'accès de la braderie du 15 août

Comme chaque année, la Ville organise le 15 août une braderie commerciale dans le centre-ville, très prisée des Dunkerquois, à laquelle participent de nombreux commerçants, sédentaires et non sédentaires. Dans le contexte épidémique, visiteurs et commerçants devront présenter un pass sanitaire pour y accéder et porter un masque sur l'ensemble du périmètre. Des interdictions de circulation et de stationnement permettront de sécuriser la manifestation.

Dès la fin du confinement, Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, avait fait part de sa volonté de maintenir le plus possible l'organisation des événements et manifestations, en les adaptant au contexte sanitaire du moment. En cohérence avec cette ligne, les services municipaux ont travaillé à l'organisation de la traditionnelle braderie du 15 août, rendez-vous commercial incontournable de l'été à Dunkerque.

Dans la préparation de cette manifestation, deux aspects ont essentiellement été pris en compte : d'une part, la sécurisation physique du périmètre de la braderie ; d'autre part, la sécurisation sanitaire avec la mise en place d'un contrôle du pass sanitaire, désormais exigé par l'Etat sur un pareil événement, mais aussi le maintien de la distanciation et des gestes barrières.
Dans cette optique, le nombre de commerçants admis à déballer a été réduit pour permettre d'espacer les étals. Du gel sera à disposition aux entrées et le port du masque sera obligatoire sur tout le périmètre de la braderie et 50 m avant l'entrée dans le périmètre.

Modalités d'installation des exposants

Pour sécuriser le périmètre et permettre aux exposants d'être en place à partir de 6 h 30 du matin, le stationnement sera interdit dans les rues concernées par la braderie (voir plan en pièce jointe) dès minuit et la circulation dès 4 h le dimanche 15 août. Ces horaires permettront de mettre en place les barrières et les dispositifs de filtrage aux entrées, et de libérer l'espace à l'arrivée des premiers exposants.

Modalités d'accès pour les visiteurs

L'entrée dans le périmètre pour les chalands sera possible dès 8h30.
Dans la logique de sécurisation, le périmètre ne sera accessible que par 10 points d'entrée et sortie auxquels un contrôle du pass sanitaire sera réalisé pour chaque visiteur par des agents municipaux.
Chaque entrée dans la zone de braderie fera l'objet d'un contrôle. Ainsi, si un visiteur sort du périmètre et souhaite y entrer de nouveau, il devra systématiquement présenter son pass sanitaire.
Pour des riverains qui souhaiteraient quitter le périmètre de la braderie pendant la journée, la sortie se fera sans formalité particulière mais le retour dans le périmètre (dès lors qu'il s'effectuera entre 8h30 et 17h30) entraînera l'obligation de présenter le pass sanitaire. Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres du centre-ville pour préciser l'ensemble des mesures (stationnement, circulation, pass sanitaire) aux habitants concernés.

Contacts presse • Thomas Roussez / directeur de la communication et de l'animation / 03 28 26 26 39 / thomas.roussez@ville-dunkerque.fr • Lucie Dupont / attachée de presse / 03 28 26 26 51 / lucie.dupont@ville-dunkerque.fr

Braderie 15 Août 2021